



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. François LEMAIRE, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Karine GAUTHIER.

PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS

(N°2025-360)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.213-2 et suivants et L.216-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.115-1 ;

Vu la délibération n°2025-125 de la Commission Permanente en date du 22/04/2025
« Partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais - année scolaire 2025 -

26 » ;

Vu la délibération n°2024-134 de la Commission Permanente en date du 24/03/2024 « Le partenariat éducatif avec les collèges publics au service de la réussite et de l'épanouissement des collégiens du Pas-de-Calais » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Madame Karine GAUTHIER, intéressée à l'affaire, est sortie de la salle avant la mise en discussion du rapport. Elle n'a donc pris part ni au débat, ni au vote.

Madame Blandine DRAIN, intéressée à l'affaire et excusée, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux collèges publics concernés, repris au tableau joint en annexe 1, les dotations définies pour les projets éducatifs retenus, au titre du partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais 2025-2026 d'un montant total de 786 090,70 €, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec chaque collège repris en annexe 1, la convention de partenariat pour l'année 2025-2026, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 450 125,00	786 090,70

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absentes sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Territoire	COLLEGE Nom	VILLE	Inclusion et handicap	Cube.s		Génération mer		Couples		Projets culturels		Europe		VR62	Budget participatif	Collège au cinéma	Subvention accordée par collège	Reliquats disponibles par collège	Participation départementale versée par collège
				Financement	Financement	Financement	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Financement	Nombre de d'élèves	Financement	Nombre d'élèves	Financement						
Aragois	Adam de la Halle	ACHICOURT	1 500 €						725 €	45	2 800 €	140	1 500 €		1 000 €		7 525,00 €	500,00 €	7 025,00 €
Audonnais	Jean Jaurès	AIRC-SUR-LA-YLS	1 500 €							160	3 240 €	162	1 500 €		1 000 €		8 840,00 €	248,00 €	8 592,00 €
Lens-Liévin	Jean Vilar	ANGRES	1 500 €						2 175 €	135	2 700 €	135	1 500 €		1 000 €		8 875,00 €	0,00 €	8 875,00 €
Artois	Liberté	ANNEZIN									2 640 €	132	1 500 €		1 000 €		1 860,00 €	1 860,00 €	5 747,00 €
Calaisais	de l'Europe	ARDRES		2 400 €					2 870 €	174	2 800 €	140	1 500 €		1 000 €		10 570,00 €	10 570,00 €	0,00 €
Audonnais	Pierre Mendès France	ARQUES	1 500 €						1 050 €	130	2 800 €	140	1 500 €		1 000 €		7 850,00 €	1 237,86 €	6 612,14 €
Aragois	Marie Curie	ARRAS	1 500 €						1 810 €	102	2 000 €	100	1 500 €		1 000 €		7 870,00 €	0,00 €	7 870,00 €
Aragois	Charles Péguy	ARRAS	1 500 €						1 785 €	97	2 000 €	90	1 500 €		1 000 €		9 285,00 €	1 000,00 €	8 285,00 €
Aragois	Gambetta	ARRAS	1 500 €						1 750 €	90	2 600 €	130	1 500 €		1 000 €		8 350,00 €	3 801,50 €	4 548,50 €
Aragois	Jehan Bodel	ARRAS							2 700 €	140	2 800 €	140	1 500 €		1 000 €		8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
Aragois	François Mitterrand	ARRAS	1 500 €						1 800 €	100	2 500 €	125	1 500 €		1 000 €		9 300,00 €	5 516,33 €	3 783,67 €
Aragois	Jean Monnet	AUBIGNY-EN-ARTOIS							2 425 €	125	2 500 €	125	1 500 €		1 000 €		9 821,00 €	0,00 €	9 821,00 €
Artois	Lavoisier	AUCHEL							1 120 €	100	2 000 €	90	1 500 €		1 000 €		6 120,00 €	0,00 €	6 120,00 €
Artois	Madame de Sévigné	AUCHEL	1 500 €						1 160 €	108	2 160 €	108	1 500 €		1 000 €		9 904,00 €	3 646,91 €	6 257,09 €
Montreuillois-Termois	Jean Rostand	AUCHY-LES-HESDIN	1 500 €						705 €	41	2 000 €	40	1 500 €		1 000 €		6 705,00 €	5 680,91 €	1 024,09 €
Artois	Joliot Curie	AUCHY-LES-MINES	1 500 €						775 €	25	2 600 €	130			1 000 €		8 945,00 €	1 555,46 €	7 389,54 €
Calaisais	du Brédénarde	AUDRUICQ	1 500 €						2 350 €	150	3 400 €	170	1 500 €		1 000 €		13 230,00 €	1 730,30 €	11 499,70 €
Montreuillois-Termois	du Val d'Authie	AUX-LE-CHATEAU	1 500 €						925 €	45	2 000 €	42	1 500 €		1 000 €		7 730,00 €	2 080,72 €	5 649,28 €
Aragois	du Val du Gy	AVESNES-LE-COMTE							1 655 €	111	2 220 €	111	1 500 €		1 000 €		6 375,00 €	1 527,70 €	4 847,30 €
Lens-Liévin	Paul Langevin	AVION	1 500 €						2 000 €	100	2 200 €	110	1 500 €		1 000 €		8 920,00 €	2 055,61 €	6 864,39 €
Lens-Liévin	Jean-Jacques Rousseau	AVION	1 500 €						2 050 €	110	2 040 €	102	1 500 €		1 000 €		12 730,00 €	800,00 €	11 930,00 €
Aragois	Carlin Legrand	BAFALUNE							3 720 €	144	3 200 €	160	1 500 €		1 000 €		12 820,00 €	2 580,93 €	10 239,07 €
Artois	Jean Moulin	BARLIN	1 500 €						2 075 €	135	2 600 €	130	1 500 €		1 000 €		8 675,00 €	1 683,86 €	6 991,14 €
Montreuillois-Termois	Beilrem	BEAURAINVILLE	1 500 €						3 405 €	101	2 300 €	115	1 500 €		1 000 €		11 945,00 €	2 882,39 €	9 062,61 €
Montreuillois-Termois	Jean Moulin	BERCK-SUR-MER	1 500 €						3 000 €	180	3 600 €	180	1 500 €		1 000 €		12 100,00 €	4 104,74 €	7 995,26 €
Aragois	Jacques-Yves Cousteau	BERTINCOURT							1 500 €	60	2 000 €	75			1 000 €		6 020,00 €	1 135,98 €	4 884,02 €
Artois	Paul Verlaine	BÉTHUNE	1 500 €						2 050 €	150	2 960 €	148	1 500 €		1 000 €		11 620,00 €	8 095,80 €	3 524,20 €
Artois	George Sand	BÉTHUNE	1 500 €						2 875 €	195	3 500 €	175	1 500 €		1 000 €		13 465,00 €	2 987,42 €	10 497,58 €
Artois	Albert Debayre	BEUVRY	1 500 €						3 250 €	190	4 000 €	200	1 500 €		1 000 €		11 250,00 €	0,00 €	11 250,00 €
Aragois	Blache-Saint-Vaast	BIACHE-SAINT-VAAST	1 500 €						2 570 €	154	3 400 €	170	1 500 €		1 000 €		9 970,00 €	1 577,55 €	8 392,45 €
Hénin-Carvin	David Marcellé	BILLY-MONTIGNY	1 500 €						2 000 €	120	2 400 €	120	1 500 €		1 000 €		8 400,00 €	2 807,29 €	5 592,71 €
Boulonnais	Pierre Damou	BOULOGNE-SUR-MER		2 400 €					1 550 €	110	2 200 €	110	1 500 €		1 000 €		19 085,00 €	13 299,81 €	5 785,19 €
Boulonnais	Angellier	BOULOGNE-SUR-MER	1 500 €						435 €	1	2 000 €	83	1 500 €		1 000 €		7 675,00 €	4 091,02 €	3 583,98 €
Boulonnais	Paul Langevin	BOULOGNE-SUR-MER							1 100 €	80	2 000 €	82	1 500 €		1 000 €		6 444,00 €	82,00 €	6 362,00 €
Artois	Albert Camus	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	1 500 €						1 450 €	110	2 500 €	125			1 000 €		8 190,00 €	1 248,53 €	6 941,47 €
Artois	Edmond Rostand	BRUAY-LA-BUISSIÈRE							1 450 €	110	2 400 €	120	1 500 €		1 000 €		6 350,00 €	1 393,37 €	4 956,63 €
Artois	Simone Signoret	BRUAY-LA-BUISSIÈRE							1 400 €	100	2 000 €	95	1 500 €		1 000 €		7 750,00 €	1 034,33 €	6 715,67 €
Lens-Liévin	Anita Conti	BULLY-LES-MINES	1 500 €						2 300 €	180	3 600 €	180	1 500 €		1 000 €		9 900,00 €	0,00 €	9 900,00 €
Calaisais	Jean Jaurès	CALAIS											1 500 €		1 000 €		2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €
Calaisais	Jean Macé	CALAIS	1 500 €						1 400 €	100	2 000 €	100	1 500 €		1 000 €		9 010,00 €	1 182,19 €	7 827,81 €
Calaisais	les Dentelliers	CALAIS	1 500 €						3 690 €	30	2 300 €	115	1 500 €		1 000 €		9 990,00 €	4 404,09 €	5 585,91 €
Calaisais	Marin Luther King	CALAIS	1 500 €						2 376 €	6	2 640 €	132	1 500 €		1 000 €		9 616,00 €	0,00 €	9 616,00 €
Calaisais	République	CALAIS							1 890 €	3	3 040 €	152	1 500 €		1 000 €		9 860,00 €	3 899,85 €	5 960,15 €
Calaisais	Lucien Vadez	CALAIS							1 230 €	66	3 040 €	152	1 500 €		1 000 €		4 350,00 €	2 488,66 €	1 861,34 €
Calaisais	Vauban	CALAIS							830 €	46	2 000 €	93	1 500 €		1 000 €		5 330,00 €	5 330,00 €	0,00 €
Calaisais		CALAIS											1 500 €		1 000 €		7 611,00 €	0,00 €	7 611,00 €
Calaisais	Louis Blériot	SANGATTE							461 €	1	2 600 €	130	1 500 €		1 000 €		7 050,00 €	1 258,37 €	5 791,63 €
Artois	Frédéric Joliot-Curie	CALONNE-RICOUART							2 050 €	130	2 600 €	130	1 500 €		1 000 €		7 050,00 €	826,72 €	3 278,28 €
Hénin-Carvin	Jean-Jacques Rousseau	CARVIN	1 500 €						2 550 €	110	2 000 €	100	1 500 €		1 000 €		4 105,00 €	105 €	3 783,28 €
Hénin-Carvin	Leonard de Vinci	CARVIN	1 500 €										1 500 €		1 000 €		7 000,00 €	1 689,00 €	5 311,00 €
Hénin-Carvin	Louis Pasteur	OIGNIES	1 500 €						1 900 €	120	2 600 €	130	1 500 €		1 000 €		9 085,00 €	9 085,00 €	0,00 €
Calaisais	Jean Monnet	COULOGNE		2 400 €					1 975 €	115	2 600 €	130	1 500 €		1 000 €		11 300,00 €	1 567,52 €	9 732,48 €
Hénin-Carvin	Adulphe Deleorgue	COURCELLES-LÈS-LENS	1 500 €						2 100 €	140	2 280 €	113	1 500 €		1 000 €		7 985,00 €	2 560,00 €	5 425,00 €
Hénin-Carvin	Claude Debussy	COURRIÈRES							2 695 €	139	2 800 €	140	1 500 €		1 000 €		7 805,00 €	5 184,75 €	2 620,25 €
Aragois	Denis Diderot	DAINVILLE	1 500 €						2 590 €	158	3 440 €	172	1 500 €		1 000 €		10 030,00 €	2 272,88 €	7 757,12 €
Boulonnais	du Caracquet	DESVRES	1 500 €						1 820 €	144	2 600 €	130	1 500 €		1 000 €		9 264,00 €	525,00 €	8 739,00 €
Artois	Henri Wallon	DIVION	1 500 €						1 275 €	95			1 500 €		1 000 €		7 035,00 €	0,00 €	7 035,00 €
Hénin-Carvin	Anne Frank	DOURGES							3 450 €	150	3 000 €	150	1 500 €		1 000 €		8 950,00 €	6 440,00 €	2 510,00 €
Montreuillois-Termois	du Bras d'Or	ÉCURES							3 280 €	176			1 500 €		1 000 €		5 520,00 €	5 520,00 €	0,00 €
Montreuillois-Termois	Jean Jaurès	ÉTAPLES	1 500 €						2 675 €	135	2 600 €	130	1 500 €		1 000 €		9 275,00 €	652,50 €	8 622,50 €
Audonnais	Monsigny	FAUCQUEMBERGUES	1 500 €						725 €	65			1 500 €		1 000 €		6 725,00 €	2 920,74 €	3 804,26 €
Hénin-Carvin	Émile Zola	FOUQUIÈRES-LÈS-LENS									2 000 €	100	1 500 €		1 000 €		4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €

Territoire	COLLEGE Nom	VILLE	Inclusion et handicap	Cube.s		Génération mer		Couple		Projets culturels		Europe		WR62	Budget participatif	Collège au cinéma	Internat	Subvention accordée par collège	Reliquats disponibles par collège	Participation départementale versée par collège
				Financement	Financement	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Financement	Nombre d'élèves	Financement	Nombre d'élèves	Financement	Destination		Financement	Financement transports	Financement			
Montreuillois-Ternois	Pierre Cuallacci	FRÉVENT	1 500 €					1 425 €	85	2 000 €	98	1 500 €	Allemagne		1 000 €	978 €		8 403,00 €	0,00 €	8 403,00 €
Montreuillois-Ternois	Jacques Bel	FRUGES						1 050 €	90						1 000 €		10 000 €	13 660,00 €	4 015,17 €	9 644,83 €
Lens-Liévin	Langewin Wallon	GRENAY	1 500 €					1 500 €	120	2 400 €	120	1 500 €	Allemagne		1 000 €			8 744,00 €	500,00 €	8 244,00 €
Calaisis	les Quatre Vents	GUÎNES	1 500 €					2 075 €	115	2 200 €	110			1 000 €	1 000 €			9 671,00 €	806,77 €	8 864,23 €
Artois	Antoine de Saint-Exupéry	DOUVIRIN	1 500 €					2 750 €	150	3 000 €	150	1 500 €	Belgique		1 000 €	1 250 €		11 000,00 €	3 998,00 €	7 002,00 €
Lens-Liévin	Victor Hugo	HARNES	1 500 €					1 525 €	65	2 560 €	128	1 500 €	Angleterre		1 000 €			11 370,00 €	735,00 €	10 635,00 €
Hénin-Carvin	Henin-Beaumont																			
Hénin-Carvin	Gérard Philipe		1 500 €					1 700 €	100	2 000 €	100	1 500 €	Allemagne		1 000 €			5 324,00 €	5 324,00 €	0,00 €
Hénin-Carvin	Jean Macé							1 750 €	110	2 200 €	110			1 000 €	1 000 €		10 000 €	15 950,00 €	15 950,00 €	0,00 €
Artois	Romain Roland	HERSIN-COUPIGNY	1 500 €					2 375 €	95	2 000 €	100	1 500 €	Espagne		1 000 €			8 375,00 €	3 425,00 €	4 950,00 €
Montreuillois-Ternois	des 7 Vallées	HESDIN-LA-FORET	1 500 €					1 470 €	94	2 020 €	101	1 500 €	Angleterre		1 000 €			5 990,00 €	3 894,23 €	2 095,77 €
Montreuillois-Ternois	HEUCHIN		1 500 €	2 400 €				660 €	52	2 000 €	63	1 500 €	Angleterre		1 000 €			9 060,00 €	1 960,00 €	7 100,00 €
Artois	Jacques Prévert	HOUDAÏN	1 500 €					2 090 €	138	2 600 €	130	1 500 €	Espagne		1 000 €	0,00 €		8 690,00 €	1 361,80 €	7 328,20 €
Montreuillois-Ternois	Gabriel de la Gorce	HUCQUELERS	1 500 €					1 260 €	92	2 240 €	112	1 500 €	Espagne		1 000 €			9 292,00 €	420,00 €	8 872,00 €
Artois	Maurice Piquet	ISBERGUES	1 500 €					1 105 €	101	3 000 €	150	1 500 €			1 000 €			6 605,00 €	498,15 €	6 146,85 €
Artois	du Pays de l'Aloueu	LAVENTIE						2 100 €	160	3 200 €	160	1 500 €	Belgique		1 000 €			11 540,00 €	5 303,00 €	6 237,00 €
Boulonnais	Jean Moulin	LE PORTEL	1 500 €					1 725 €	125	2 160 €	108	1 500 €	Angleterre		1 000 €	1 080 €		11 140,00 €	4 077,09 €	7 062,91 €
Montreuillois-Ternois	Maxence Van der Meersch	LE TOUQUET	1 500 €					1 510 €	82	2 000 €	90	1 500 €	Angleterre		1 000 €	300 €		7 810,00 €	1 266,50 €	6 543,50 €
Hénin-Carvin	Paul Duez	LEFOREST	1 500 €					3 450 €	150	3 000 €	150	1 500 €	Angleterre		1 000 €			10 450,00 €	2 622,00 €	7 828,00 €
Lens-Liévin	Jean Zay	LENS	1 500 €					3 300 €	200	3 900 €	195			1 000 €	1 000 €			10 700,00 €	7 728,00 €	2 972,00 €
Lens-Liévin	Jean Jaurès							2 040 €	128	2 220 €	111	1 500 €	Allemagne		1 000 €			6 760,00 €	2 144,39 €	4 615,61 €
Lens-Liévin	Michélet	LENS	1 500 €					1 900 €	120	2 500 €	125	1 500 €	Espagne		1 000 €			8 400,00 €	740,00 €	7 660,00 €
Hénin-Carvin	Jean de Saint-Aubert	LIBERCOURT	1 500 €					1 770 €	94	2 000 €	90	1 500 €	Angleterre		1 000 €			9 575,00 €	0,00 €	9 575,00 €
Calaisis	Jean Rostand	LICQUES	1 500 €					1 150 €	90	2 200 €	110	1 500 €	Italie		1 000 €			9 330,00 €	3 510,93 €	5 819,07 €
Lens-Liévin	Pierre et Marie Curie	LIÉVIN						2 350 €	150	3 000 €	150	1 500 €	Belgique		1 000 €	509,40 €		9 229,40 €	2 191,07 €	7 038,33 €
Lens-Liévin	Descartes Montaigne	LIÉVIN	1 500 €					2 600 €	200	4 400 €	220	1 500 €	Allemagne		1 000 €	957 €		14 827,00 €	837,16 €	13 989,84 €
Lens-Liévin	Danielle Darras-Riaumont	LIÉVIN						2 115 €	103	2 060 €	103	1 500 €	Allemagne		1 000 €			6 675,00 €	1 000,00 €	5 675,00 €
Artois	Léo Lagasse	LILLERS	1 500 €					1 389 €	4	73	108	1 500 €	Angleterre		1 000 €	450 €		8 799,00 €	4 789,76 €	4 089,24 €
Artois	René Cassin	LILLERS	1 500 €					1 030 €	106	2 000 €	100	1 500 €	Angleterre		1 000 €			8 736,00 €	366,59 €	8 429,41 €
Audomarois	Blaise Pascal	LONGUEUESSE	1 500 €					1 125 €	145	2 700 €	135	1 500 €	Hande		1 000 €			9 325,00 €	2 095,50 €	7 229,50 €
Audomarois	René Cassin	LOOS-EN-GOHELLE	1 500 €					1 550 €	70	2 000 €	86	1 500 €	Allemagne		1 000 €			7 550,00 €	3 378,13 €	4 171,87 €
Audomarois	Albert Camus	LUMBRES	1 500 €					1 440 €	176	3 720 €	186	1 500 €	Espagne		1 000 €	1 900 €		13 865,00 €	4 570,63 €	9 294,37 €
Calaisis	Boris Vian	MARCK								2 800 €	140	1 500 €	Allemagne		1 000 €			7 670,00 €	867,12 €	6 802,88 €
Artois	Émile Zola	MARLES-LES-MINES	1 500 €							2 160 €	108	1 500 €	Angleterre		1 000 €			6 160,00 €	2 990,75 €	3 169,25 €
Artois	des Marches de l'Artois	MARQUËSE	1 500 €							2 400 €	120	1 500 €	Espagne		1 000 €			12 120,00 €	877,00 €	11 243,00 €
Boulonnais	Jean Rostand	MARQUËSE	1 500 €					4 500 €	225	1 500 €	225	1 500 €	Allemagne		1 000 €			8 500,00 €	3 251,49 €	5 248,51 €
Lens-Liévin	Blaise Pascal	MAZINGARBE	1 500 €							2 720 €	136	1 500 €	Angleterre		1 000 €			7 025,00 €	4 123,00 €	2 902,00 €
Lens-Liévin	Henri Wallon	MÉRICOURT						2 200 €	160	3 000 €	150	1 500 €	Allemagne		1 000 €			7 700,00 €	2 581,03 €	5 118,97 €
Hénin-Carvin	Youri Gagarine	MONTIGNY-EN-GOHELLE	1 500 €					1 725 €	85	2 000 €	80	1 500 €	Angleterre		1 000 €			7 725,00 €	1 170,00 €	6 555,00 €
Artois	Anatole France	NOEUX-LES-MINES	1 500 €							3 400 €	170	1 500 €	Angleterre		1 000 €			7 400,00 €	3 410,00 €	3 990,00 €
Artois	Bernard Chochoy	NORRENT-FONTES	1 500 €					1 055 €	111	2 000 €	100	1 500 €	Espagne		1 000 €			9 530,00 €	3 475,00 €	6 055,00 €
Lens-Liévin	Pierre Brossette	NOVELLES-SOUS-LENS	1 500 €					1 700 €	100	2 000 €	95	1 500 €	Angleterre		1 000 €			7 700,00 €	0,00 €	7 700,00 €
Boulonnais	Albert Camus	OUTREAU	1 500 €					1 950 €	150	3 120 €	156	1 500 €	Allemagne		1 000 €	669 €		10 738,00 €	1 459,45 €	9 279,55 €
Calaisis	les Argousiers	OYE-PLAGE	1 500 €					1 925 €	125	2 400 €	120	1 500 €	Angleterre		1 000 €			10 900,00 €	1 534,00 €	8 966,00 €
Artois	Marguerite Berger	PAS-EN-ARTOIS	1 500 €							2 000 €	100	1 500 €	Belgique		1 000 €	2 800 €		8 800,00 €	634,00 €	8 166,00 €
Montreuillois-Ternois	du Bellinmont	PERNES-EN-ARTOIS	1 500 €					1 080 €	90	2 000 €	90	1 500 €	Hande		1 000 €			7 080,00 €	1 000,00 €	6 080,00 €
Hénin-Carvin	Paul Langevin	ROUVOY								2 840 €	142			1 000 €	1 000 €			3 840,00 €	2 641,39 €	1 198,61 €
Lens-Liévin	Jean Rostand	SAINS-EN-GOHELLE	1 500 €					1 625 €	105	2 000 €	81	1 500 €	Allemagne		1 000 €			8 917,00 €	2 529,80 €	6 387,20 €
Boulonnais	Paul Éluard	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT		2 400 €				2 340 €	128	2 920 €	146	1 500 €	Allemagne		1 000 €			10 160,00 €	758,77 €	9 401,23 €
Boulonnais	Roger Salengro	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	1 500 €					1 380 €	86	2 360 €	118	1 500 €	Belgique		1 000 €			8 714,00 €	2 269,07 €	6 444,93 €
Artois	Paul Verlaine	SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS	1 500 €					3 560 €	192	3 500 €	175	1 500 €	Italie		1 000 €	432 €		11 492,00 €	1 935,00 €	9 557,00 €
Audomarois	de l'Esplanade	SAINT-OMER	1 500 €					1 260 €	148	2 960 €	148	1 500 €	Belgique		1 000 €			9 893,00 €	1 281,29 €	8 611,71 €
Audomarois	de la Morinie	SAINT-OMER	1 500 €					800 €	100	2 000 €	81	1 500 €	Espagne		1 000 €			6 800,00 €	5 593,32 €	1 206,68 €
Montreuillois-Ternois	Roger Salengro	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	1 500 €					2 000 €	140	2 700 €	135	1 500 €	Belgique		1 000 €	0,00 €		8 700,00 €	0,00 €	8 700,00 €
Artois	Georges Brassens	SAINT-VENANT	1 500 €					1 040 €	108	2 160 €	108	1 500 €	Angleterre		1 000 €			8 135,00 €	1 030,38 €	7 169,62 €
Lens-Liévin	Joséphine Baker	SALLAUMINES						1 635 €	87	4 000 €	200	1 500 €	Angleterre		1 000 €			8 135,00 €	8 000,94 €	134,06 €
Boulonnais	le Trion	SAMER	1 500 €					1 575 €	155	3 100 €	155	1 500 €	Italie		1 000 €			8 675,00 €	2 485,00 €	6 190,00 €
Audomarois	François Mitterrand	THÉROUANNE						1 395 €	159	2 980 €	149	1 500 €	Allemagne		1 000 €			6 875,00 €	0,00 €	6 875,00 €
Lens-Liévin	Bracke-Desrousseaux	VENDUN-LE-VEILL	1 500 €					3 125 €	145	3 000 €	150	1 500 €	Benelux		1 000 €	945 €		11 070,00 €	673,29 €	10 396,71 €
Artois	Paul Éluard	VERMELLES						1 750 €	110	2 600 €	130	1 500 €	Angleterre		1 000 €			6 850,00 €	4 409,92 €	2 440,08 €
Artois	Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	1 500 €					775 €	55	3 120 €	156	1 500 €	Espagne		1 000 €			8 440,00 €	1 615,06 €	6 824,94 €

Territoire	COLLEGE Nom	VILLE	Inclusion et handicap	Cube.s		Génération mer		Coupole		Projets culturels		Europe		VR62	Budget participatif		Collège au cinéma	Internat	Subvention accordée par collège	Reliquats disponibles par collège	Participation départementale versée par collège
				Financement	Financement	Financement	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Financement	Nombre d'élèves	Financement	Nombre d'élèves	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement transports	Financement			
Boudonnais	Pilâtre de Rozier	WIMILLE	1 500 €			370 €	1	20	1 560 €	112	2 240 €	112	1 500 €		1 000 €				8 170,00 €	0,00 €	8 170,00 €
Lens-Liévin	Léon Blum	WINGLES		2 400 €					2 745 €	149	2 800 €	140	1 500 €		1 000 €				10 445,00 €	0,00 €	10 445,00 €
Audomarois	René Cassin	WIZERNES	1 500 €			870 €	2	50	900 €	100	2 120 €	106	1 500 €		1 000 €				7 890,00 €	1 897,17 €	5 992,83 €
			129 000 €	21 600 €		94 707 €			202 390 €		304 920 €		165 000 €	14 000 €	125 000 €		20 430 €	30 000 €	1 107 047,40 €	320 956,70 €	786 090,70 €

Pôle réussites citoyennes

Direction de l'éducation et des collèges

Service réussites éducatives et prospectives

..... CONVENTION

Objet : convention de partenariat éducatif - année scolaire 2025-2026

Entre

le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson à Arras, représenté par monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente, en date du 15 septembre 2025

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

le collège « XXXXXXXX », situé à « XXXXXXXX », représenté par le chef d'établissement et suite à la présentation au Conseil d'administration du

ci-après dénommé « le Collège »,

d'autre part,

PREAMBULE

Le Département porte l'ambition de proposer à l'ensemble des collégiens et tout au long de leur parcours scolaire, les meilleures conditions de travail, d'épanouissement et de réussite.

Cette priorité se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre du projet de mandat et sa déclinaison à travers le Pacte des Réussites Citoyennes qui s'articule notamment autour de 2 défis :

- **Ouvrir le champ des possibles**
 - Faire confiance aux jeunes
 - Garantir l'égalité des chances au collège
 - Accompagner les parents pour la réussite des collégiens

- **Faire société, ensemble, avec nos différences**

- Favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes
- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens
- Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens
- S'appuyer sur les valeurs du sport pour créer du lien
- Éveiller les consciences aux enjeux climatiques
- Promouvoir l'ouverture au monde

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département engage une dynamique forte dans laquelle le projet éducatif départemental s'inscrit, en collaboration avec les acteurs éducatifs et les ressources des territoires, pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves, partout dans Pas-de-Calais.

Afin de permettre au Collège et à ses partenaires de concrétiser des projets éducatifs, le Département accorde des moyens financiers supplémentaires et attribués dans le cadre d'un appel à projet, ouvert à tous les collèges publics.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} : Objet

Le Département réaffirme son soutien, dans le cadre du partenariat éducatif départemental, à toutes les initiatives qui promeuvent les valeurs humanistes de solidarité, d'égalité, de tolérance, d'ouverture d'esprit et d'inclusion.

Dans le strict respect des compétences de chacun, le Collège s'est inscrit dans ce partenariat et a répondu favorablement à l'appel à projet, en proposant les démarches éducatives suivantes et articulées autour de 2 piliers fédérateurs :

Axe	Objectifs	Action	Numéro du projet	Financement départemental attribué au collège	Financement départemental attribué au partenaire
Bien vivre ensemble au collège	Favoriser l'intégration de tous les élèves	Journée de cohésion 6 ^{ème}			
		Carrefour des parents			
	Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage			
		S'engager pour l'inclusion et le handicap			
	Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens*			
	Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.	S'engager pour la biodiversité avec EDEN			
		Des économies d'énergie dans mon collège			
		Vers une génération mer			
Faire grandir les collégiens	Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma			
		Classe mémoire - La Coupole			
		Arts de la scène			
		Résidences artistiques de créations en collège			
		Art et culture au collège			
	Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe			

	Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po			
		Webradio 62			
Total					

* Conformément au cahier des charges relatif à l'opération, les dépenses liées au Budget participatif des collégiens ne pourront être engagées par le collège qu'après validation du projet par les services Départementaux.

Article 2 : Le montant de la subvention

Afin de permettre la réalisation des actions définies à l'article 1 (hors financement attribué aux partenaires pour la réalisation des ateliers au collège) et en prenant en compte d'une part les reliquats des projets éducatifs identifiés par le Collège en juin 2025 et d'autre part des éventuels besoins liés à des restitutions départementales et des versements déjà attribués au titre de la journée de cohésion et du carrefour des parents, le Département verse au collège, une participation d'un montant :

Subvention totale accordée aux projets	Reliquats disponibles au collège RCD 2025*	Participation départementale pour l'année 2025-2026	Participation déjà versée au titre de la journée de cohésion et du carrefour des parents	Participation départementale au titre de la CP du XX septembre 2025

*Le reliquat indiqué tient compte des éventuelles respécialisations demandées par le collège et du forfait éventuel d'accompagnement aux restitutions départementales détaillé dans l'article 2.

Article 3 : Les modalités de paiement

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et les virements seront effectués, en une seule fois, la payeuse départementale (comptable assignataire de la dépense).

Article 4 : La durée de la convention

La présente convention s'applique pour la période couvrant l'année scolaire 2025-2026. Elle régit les obligations nées entre les parties pendant cette période à compter de sa date de signature par les parties.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

Article 5 : Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- ✓ utiliser les montants attribués à la réalisation des actions éducatives définies à l'article 1.
- ✓ rendre compte au Département, au plus tard le 1^{er} juillet 2026, du bilan financier des actions, selon des modalités d'enquête qui seront communiquées à partir du printemps 2026. Les factures doivent être mises à disposition en cas de demande du Département.

- ✓ mentionner le soutien financier du Département lors des présentations ou valorisations des projets sur tous les supports de communication (site internet de l'établissement, affiches, flyers, documents en lien avec les familles...) en y apposant obligatoirement le logo du département :



Article 6 : Le bilan de la convention

Chaque année avant la fin de l'année scolaire, les deux parties s'engagent à faire un bilan qualitatif des opérations et à partager les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour l'année scolaire suivante.

Article 7 : Modifications, résiliation de la convention et voies de recours

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant. En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

La résiliation de la présente convention pourra entraîner le remboursement total ou partiel de l'aide versée indiquée à l'article 2. En cas de désaccord entre les parties, ces dernières tenteront un règlement amiable. À défaut, le tribunal administratif de Lille est seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires,

Pour le Collège,
Le Chef d'établissement,

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,

.....

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Réussites Educatives et
Prospectives

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS

La Commission Permanente du 22 avril 2025 a adopté le rapport « partenariat éducatif avec les collèges 2025-2026 ». Pour rappel, cette démarche partenariale, s'inscrit dans la déclinaison du projet de mandat départemental et la poursuite des ambitions formulées dans le Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais ».

Articulé autour d'une valeur centrale, la construction du futur citoyen, le partenariat éducatif 2025-2026 se concrétise par 16 actions, proposées au printemps dernier aux 125 collèges publics sous la forme d'un appel à projet.

Cette proposition éducative a rencontré l'adhésion de l'ensemble des équipes éducatives des 125 collèges publics qui ont massivement répondu à l'appel à projet témoignant ainsi de leur intérêt pour les opérations proposées et reconnaissant ainsi le rôle du Département comme acteur éducatif de premier plan, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Thématique		Action	Montant de l'opération	Nombre de collèges mobilisés	Mobilisation dans le cadre de l'appel à projet
Favoriser l'intégration de tous les élèves		Journée de cohésion 6 ^{ème} *	303 180 €	123	Journées d'activités sur une base de loisirs ou d'ateliers artistiques au collège pour favoriser la cohésion des élèves au sein de leur classe
		Carrefour des parents *	23 810 €	96	Moment de convivialité à destination des parents de 6 ^{ème} pour présenter les grandes évolutions à l'entrée du collège

Thématique	Action	Montant de l'opération	Nombre de collèges mobilisés	Mobilisation dans le cadre de l'appel à projet
Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage*	75 000 €	48	Ateliers de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, animés par la fédération Léo Lagrange : 180 ateliers
	Projet Inclusion et handicap	129 000 €	86	Accompagnement d'actions de lutte contre les inégalités filles – garçons : 1 500 € / collèges
Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens	125 000 €	125	Proposer aux collégiens de mener des micro – projets « par, pour et avec les collégiens » 1 000 € / collège
Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable	S'engager pour la biodiversité avec EDEN 62*	84 000 €	32	Démarche pluriannuelle d'étude et de préservation de la biodiversité autour et au sein du collège
	Des économies d'énergie dans mon collège	21 600 €	9	Impliquer l'ensemble de la communauté éducative pour réaliser des économies d'énergie dans le cadre du challenge Cube.s
	Vers une génération mer	94 707 €	53	Impliquer les collégiens dans un parcours faisant le lien entre l'océan et le développement durable et les emmener vers la création d'un défi pour l'océan
Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe	165 000 €	110	Accompagner les élèves dans la découverte d'un pays européen, sur une ou plusieurs journées
Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po*	20 000 €	24	Encourager l'ambition des collégiens en leur ouvrant les portes d'une grande école et en les sensibilisant aux méthodes universitaires dans le cadre d'un travail mené avec les étudiants de Sciences Po Lille
	Webradio 62	14 000 €	43	Sensibiliser à l'éducation aux médias et à l'information par la réalisation de capsules et d'émissions radio diffusées sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) du collège

Thématique	Action	Montant de l'opération	Nombre de collèges mobilisés	Mobilisation dans le cadre de l'appel à projet
Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma*	20 430 €	23	Intégrer les collégiens au sein d'un dispositif d'éducation à l'image proposant le visionnage de 3 films, des ateliers et rencontres avec des professionnels du cinéma, dont la visite des festivals de cinéma du territoire. Prise en charge par le Département des transports afin de réduire les inégalités territoriales
	Classe mémoire La Coupole	202 390 €	110	Permettre à chaque élève de 3 ^{ème} d'appréhender de manière concrète la libération et le phénomène concentrationnaire par la visite de la Coupole d'Helfaut
	Art et culture au collège	304 920 €	118	Accompagner l'ensemble des élèves d'un niveau sur une action de sensibilisation ou de pratique culturelle
	Arts de la Scène*	100 000 €	7	Proposer un parcours complet où des espaces de rencontres artistiques facilitent la découverte et l'appropriation des Arts de la scène, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement
	Résidence de création artistique en collège*	56 000 €	7	Accueillir une compagnie dans une démarche de création et d'échanges avec la communauté éducative

*Ces actions font l'objet d'un financement distinct de ce présent rapport et sont présentées dans la perspective d'offrir une vision globale de l'offre éducative proposée par le Département.

Parmi les dispositifs sollicités, il convient de noter que les actions intégrées récemment au partenariat éducatif, comme le carrefour des parents permettant au Département d'initier un réel dialogue avec les parents et les collèges autour de la co – éducation, ou la classe mémoire départementale avec la Coupole d'Helfaut font désormais figures d'actions structurantes pour la vaste majorité des collèges du Pas-de-Calais. Par ailleurs, 86 collèges souhaitent s'engager aux côtés du Département dans la mise en place d'actions autour du handicap et de l'inclusion. A l'instar de la méthode déployée pendant deux ans sur l'égalité filles – garçons, ce projet se déclinera sur trois niveaux complémentaires : des actions en collège, une animation territoriale menée en partenariat avec l'Education nationale et des temps de réflexion, à l'échelle du Département, qui se concrétiseront à l'automne 2025 par un séminaire dédié aux politiques éducatives en faveur de l'inclusion.

Les trois collèges qui bénéficient d'un internat seront dotés d'une enveloppe

supérieure (10 000€ chacun) favorisant les actions éducatives en dehors du temps scolaire.

Dans la perspective de valoriser l'engagement des collégiens et faire rayonner les différentes propositions éducatives du Département, chaque établissement disposera d'un forfait de 500 €, mobilisé sur les reliquats des projets éducatifs passés, permettant la mise en œuvre de différents temps de valorisation des dispositifs listés ci-dessus. Le pilotage de ces restitutions sera assuré par le Département.

En cas d'accord, le montant global de 1 107 047,40 € de cet appel à projet sera financé en tenant compte des reliquats de crédits versés aux collèges liés à l'annulation de projets antérieurs et respecialisés sur ces nouveaux projets. Ainsi, le montant des nouvelles dotations attribuées aux collèges concernés, dont la liste est annexée au présent rapport, au titre du partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais 2025-2026, s'élève à 786 090,70 €.

Une convention de partenariat reprenant les dotations éducatives attribuées, valorisera l'engagement du Département auprès de la communauté éducative et sera présentée au sein du conseil d'administration du collège en début d'année scolaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer aux collèges publics concernés, repris au tableau joint en annexe 1, les dotations définies pour les projets éducatifs retenus, au titre du partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais 2025-2026 d'un montant total de 786 090,70 € ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec chaque collège repris en annexe 1, la convention de partenariat pour l'année 2025-2026, dans les termes du projet joint en annexe 2 du présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288E01	6568/93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 450 125,00	1 110 819,00	786 090,70	324 728,30

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY